

Ministère chargé de l'Environnement

Déclaration préalable

de nouvelle installation	
de remplacement	
de modification	



d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1er -, art. L. 581-6 et R. 581-6 à R. 581-8 du code de l'Environnement

De	مام مام	-		dre réservé	à l'ad	Iministration	
		réception /				DP -	Numéro de déclaration
<u> </u>	/	_ / _	_			DI	
Comp	léte	r les po	arties co	ncernant	le c	dispositif v	isé par la déclaration
Lorsque plusieurs disposi	tifs soı	nt installe	és sur le mê	me terrain,	un se	eul imprimé p	-
Les points 1 et 2 sont à re							
Le point 6 est à renseign							l ou installés directement sur le sol
Le point 7 est à renseign	er po	ur les dis	positifs de p	cetit format	intég	ırés à des dev	vantures commerciales (micro-affichage)
Le point 8 est à rensei l'emplacement a été pi				ment ou la	mod	lification de	bâches comportant de la publicité, dont
1. Identité du				t d'explo	iter I	le disposit	if
Vous êtes un particulie				Madame		Monsieur	
Nom						Prénom	
Vous êtes une personi	ne mo	rale :					
Dénomination					Rai	son sociale :	
N° SIRET							Forme juridique
Représentant de la per	onne	morale		Madame		Monsieur	
Nom						Prénom	
2. Coordonné	es di	u décl	arant				
Adresse : Numéro	os a	o acci	Extension			Lieu-dit ou b	voite postale
Voie			LAIGHSIOH			Lieu-aii ou b	volle positile
				Loc	alité		
Code postal				LOC	uiiie	NIO do táláco	opie
N° de téléphone Adresse électronique						iv de lelect	opie
•	ا الم	dianas	itif ou du	matária	/	l'ovelusies	n dos concessions de mobilier
urbain et de		_			_		n des concessions de mobilier
Propriété privée		op com	o de iine			aine public	
Lieu où le dispositif est	insta	llé					
Adresse							
Département					Con	nmune	
Superficie du terrain (hors domaine public)				, m²	Réfé	erence cadas	strale (indicative)
Propriété privée :					Dom	naine public :	
Longueur du côté de foncière bordant la vo				mètres	Long	gueur du côte	é l'unité foncière cement prévu, mètres
Distance de l'installation	n pro	jetée po	ır rapport : (uniquement	disp	ositifs scellés	au sol ou installés directement sur le sol)
aux limites séparatives propriété (hors domain		blic)		mètres		baies des imi des fonds vois	meubles situées, mètres
Si la commune d'insta	llatior	n est dot	ée d'un Rèç	glement loc	al de	publicité :	
Zonage du règlement	local	de pub	licité (indico	atif)			
Si l'installation a lieu h	ors ag	gglomér	ation :				
Emprise d'aéroport		Emprise	de gare fe	erroviaire			un établissement de mercial délimité par le RLP

4. Nature du dis et des dispos	- -	_	à l'exclusion des e)	conc	essions (de mobil	ier url	oain
Dispositifs muraux			,					
Sur mur :		Nombre			Format			
Sur clôture :		Nombre			Format			
Sur palissade :		Nombre			Format			
Autre (précisez)		Nombre			Format			
Dispositifs scellés au sol directement sur le sol	ou installés	Nombre			Format			
Nombre de faces :			Simple-face		Do	ouble-face		
Dispositifs sur toiture		Nombre			Format			
S'agit t'il d'un dispositif éc	lairé par projectio	n ou par transp	parence ?	Oui		Non		
S'agit t'il d'un dispositif dé	eroulant ?			Oui		Non		
5. Autres dispos	itifs ou maté	riels exista	ınts sur l'unité fon	cière	(si install	ation sur	une	
propriété priv	<mark>rée) (à l'exc</mark> l	usion des	dispositifs de mic	cro-af	fichage)			
Dispositifs muraux								
Sur mur :		Nombre			Format			
Sur clôture :		Nombre			Format			
Sur palissade :		Nombre			Format			
Autre (précisez)		Nombre			Format			
Dispositifs scellés au sol directement sur le sol	ou installés	Nombre			Format			
Dispositifs sur toiture		Nombre			Format			
6. Installation de d'affichage	e publicité su	ır mobilier	urbain dans le c	adre	d'une co	ncession)	
N'indiquez ici que le no	ombre de dispo	sitifs concern	és par la concession,	précise	ez sur la pi	èce DP5 le:	urs natu	ıre,
format, localisation et d		ort aux baies				3.		
Abris:	Nombre		Colonnes porte-a		Nombre			
Kiosques:	Nombre		Mâts porte-c	affiche	Nombre			
Mobilier d'information :	Nombre							
7. Dispositifs de	petit format	intégrés à	des devantures	comn	nerciales	(micro-	affich	age)
Lieu où est située la dev	anture commerc	iale						
Adresse								
Département		Commune						
Surface de la devanture				m²				
La surface cumulée des devanture commerciale			ésents ne peut excéde	er le dix	ième de la	surface de	la	
Nature des dispositifs								
Surface	, m²	Nombre			Cumul		/	_ m²
Surface	, m²	Nombre			Cumul	_	/	_ m²
Surface	, m²	Nombre			Cumul	_	,	_ m²
		S	urface cumulée des d	ispositifs	déclarés			_ m²
Autres dispositifs de peti	it-format déjà ins	tallés sur la d	evanture concernée					
Surface	, m²	Nombre			Cumul	_	,	_ m²
Surface	, m²	Nombre			Cumul			
Surface	, m²	Nombre			Cumul	_		m²
		Surfa	ce cumulée des dispo	citifc dái	à installés	-	_ ·	

8. Remplaceme autorisé	nt ou modification de bâche, sur un emplacement préalablement
Lieu de l'emplacement :	Numéro de l'autorisation d'emplacement
Adresse	
Département	Commune
Surface de la bâche :	, m² Durée d'installation
9. Engagement	du déclarant
	our effectuer la présente déclaration. exactitude des renseignements ci-dessus.
Fait à :	Le,
Signature du déclarant	
dans le bordereau de dé Votre déclaration doit êt à la mairie où es publicité ou lorsa à la préfecture d	dossier doit comporter, outre le présent formulaire dûment renseigné, les pièces figurant épôt des pièces jointes. re établie en 2 exemplaires et doit être adressée : t envisagé le dispositif déclaré : lorsque la commune est couverte par un règlement local de qu'il s'agit du remplacement ou de la modification d'une bâche du département où est envisagé le dispositif déclaré : lorsque la commune n'est pas règlement local de publicité



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir 2 exemplaires du dossier.

1. PIÈCES OBLIGATOIRES		
Pièce	Nombre d'exemplaires	
DP1. Plan de situation du terrain (1)		2
DP2. Plan de masse coté (1)		2
DP3. Représentation graphique du dispositif ou du matériel cotée en trois dimensions		2
DP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif		2
(¹) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces DP1 et DP2 concernent la devanture commerc	ciale et n	on le terrain.
2. PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES A JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS		
- Installation de publicités sur du mobilier urbain dans le cadre d'une conce	ssion d'	'affichage
DP5. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins		2
- Remplacement ou modification de bâches	•	
DP6. Appréciation de son insertion architecturale et de son impact sur le cadre de vie environnant		2



Notice d'information pour les déclarations préalables d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne

1. Dans quel cas utiliser ce formulaire?

Quels dispositifs sont concernés par la déclaration préalable ?

Sont concernés par la déclaration préalable :

- L'installation, le remplacement ou la modification de dispositifs publicitaires ou préenseignes non lumineux, ou de dispositifs publicitaires ou préenseignes éclairés par projection ou transparence suivants :
 - dispositifs muraux (murs, clôtures, bâtiments)
 - dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol
 - mobilier urbain supportant de la publicité
 - dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales (micro-affichage)
- Le remplacement ou la modification de bâches comportant de la publicité, dont l'emplacement a été préalablement autorisé.

Les préenseignes ne sont soumises à déclaration que lorsque leurs dimensions excèdent 1 m en hauteur ou 1,50 m en largeur.

2. INFORMATIONS UTILES

Qui peut déposer une déclaration ?

Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes la personne ou l'entreprise qui projette d'exploiter le dispositif ou le materiel.

3. MODALITÉS PRATIQUES

Comment constituer le dossier de déclaration ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Où déposer la déclaration ?

La déclaration préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de reception ou déposée contre recepissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif déclaré est couverte par un règlement local de publicité , ou lorsqu'il s'agit du remplacement ou de la modification d'une bâche
- Soit en préfecture: lorsque la commune où est envisagé le dispositif déclaré n'est pas couverte par un rèalement local de publicité

Elle peut également être adressée par voie électronique avec demande d'accusé de réception électronique lorsque l'autorité de police est en mesure d'assurer une transmission sécurisée et confidentielle. Il convient donc de s'assurer auprès de l'autorité de police de la possibilité de cette transmission.

A compter de la date de réception de la déclaration par l'administration compétente, le déclarant peut procéder, sous sa responsabilité, à la réalisation du projet déclaré.

• Quelles sanctions administratives pour absence de déclaration ou installation d'un dispositif non conforme? Le contrevenant est puni d'une amende administrative de 1 500 € pour absence de déclaration préalable ou installation d'un dispositif non conforme, constatée par procès-verbal. (Art. L581-26 du Code de l'Environnement) et d'une amende pénale de 7 500 € (Art. L581-34 2° du Code de l'Environnement).

4. Informations Complémentaires

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

- Adresse du portail Internet du ministère: http://www.developpement-durable.gouv.fr
- Vous pouvez remplir un formulaire en ligne: https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa 14799.do